

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Bar-sur-Aube  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 2 AVRIL 2024

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16
Quorum 14		+ 7 pouvoirs

Date de convocation  
20 mars 2024

Date de publication  
04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Mickaël VAIRELLES.

Représentés : Angélique CHEVRE pouvoir à Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pierre MARY pouvoir à Lucienne WOJTYNA, Pascale PETIT pouvoir à Claudine BAUDIN ERARD, Mélanie SIGNORY pouvoir à Jean-Baptiste SCHREINER, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir à Evelyne BOCQUET, Karine VERVISCH pouvoir à Régis RENARD.

Madame Marie-José ROY-DECHANET a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 12\_02042024

**N°12 : BUDGET VILLE 2024**

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 18 mars 2024,

Il est présenté au conseil municipal le budget de la Ville 2024 qui est composé ainsi :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **11 386 216.09 €**.

Les principales dépenses de la section de fonctionnement sont les suivantes :

- Charges à caractère général :	1 738 320.00 €
- Charges de personnel :	3 108 700.00 €
- Atténuation de produits	101 000.00 €
- Autres charges de gestion courante :	1 054 950.00 €
- Charges financières :	120 000,00 €
- Charges exceptionnelles :	5 000.00 €
- Dotations aux provisions :	11 000.00 €
- Dotations aux amortissements :	380 000,00 €

- Virement à la section d'investissement : 4 867 246.09 €

Les principales recettes de la section de fonctionnement sont les suivantes :

- Atténuation de charges :	40 000,00 €
- Produits des services et du domaine :	299 500,00 €
- Impôts et taxes :	3 558 908,00 €
- Dotations :	2 754 081,00 €
- Autres produits de gestion courante :	238 000,00 €
- Produits financiers :	50,00 €
- Produits exceptionnels :	5 000,00 €
- Opérations d'ordre :	20 000,00 €
- Résultat reporté :	4 470 677,09 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **12 803 004.09 €**.

Les dépenses de la section d'investissement sont principalement les suivantes :

- Remboursement d'emprunt :	675 000,00 €
- Dépôts et cautionnements reçus :	10 000,00 €
- Dépenses d'équipement :	7 579 807,97 €

*Dont*

- Complexe de Loisirs :	1 857 500,00 €
- Terrains de tennis :	33 677,00 €
- Restauration Eglise Saint-Maclou :	729 826,00 €
- Coulée verte :	1 022 704,00 €
- Travaux et acquisitions divers bâtiments	405 000,00 €
- Relamping LED	500 000,00 €
- Hôtel de Ville	835 000,00 €
- Travaux établissements scolaires	452 000,00 €
- Programme de Voirie	220 000,00 €
- ADAP :	101 000,00 €
- Autres :	1 423 100,97 €
- Opérations d'ordre et divers :	125 000,00 €
- Reste à réaliser :	1 520 505,00 €
- Résultat reporté :	2 892 691,12 €

Les recettes de la section d'investissement sont principalement les suivantes :

- Recettes fin. (F.C.T.V.A., TA, cautions, emprunt) :	1 981 000,00 €
- Virement de la section de fonctionnement :	4 867 246,09 €
- Recettes d'équipements :	864 000,00 €
- Produits de cession :	50 000,00 €
- Dotations aux amortissements :	380 000,00 €
- Réintégration frais d'étude et d'insertion	100 000,00 €
- Opération pour compte de tiers	5 000,00 €
- Reste à réaliser :	4 555 758,00 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le budget ville 2024 présenté.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :**

Par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (MM. Provin et Lorillère pouvoir à M. Provin, M. Ingelaere et Mme Chèvre pouvoir à M. Ingelaere)

- **APPROUVE** le budget ville 2024 présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

R 1



....., secrétaire de séance

*[Handwritten signature]*